

La **Fédération de natation du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation. Cependant, vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX - NATATION

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

Année – Finale Provinciale - PRINTEMPS/ÉTÉ 2022 et PRINTEMPS/ÉTÉ 2023 :

Les années où il y a des Finales provinciales des Jeux du Québec d'été, les finales régionales seront sous forme de compétitions régionales. Les finales régionales devront respecter les normes d'opération de **SPORTSQUÉBEC** dont spécialement le PR-1.

L'âge des athlètes admissibles à être inscrits à la Finale des Jeux du Québec est déterminé comme suit :

- Avoir au minimum 12 ans au 15 juillet 2023
- Avoir au maximum 17 ans au 15 août 2023

CATÉGORIES	ÂGE*	SEXE	ÉPREUVE
Piscine féminin	12-14 ans	F	JduQ
Piscine masculin	13-15 ans	M	JduQ
Paranageurs	12-17 ans	F+M	JduQ
Eau libre féminin	14-16 ans	F	5 KM
Eau libre masculin	15-17 ans	M	5 KM

***La catégorie d'âge de l'athlète est déterminée par son âge au 22 juillet 2023, soit la première journée des compétitions de la Finale Provincial des Jeux du Québec – Été 2023.**

B) AFFILIATION

Afin de participer aux finales régionales 2023, tous les nageurs ont l'obligation d'être inscrits dans un club comme nageur de catégorie 'compétitif' ou 'non compétitif'.

Afin de participer à la Finale provinciale 2023, les nageurs en piscine, en paranatation et en eau libre doivent tous être inscrits dans un club dans la catégorie nageur 'compétitif', à la date limite des inscriptions, soit le 4 juillet 2023.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2023

A) CATÉGORIES

L'âge des athlètes admissibles à être inscrits à la Finale des Jeux du Québec est déterminé comme suit :

- Avoir au minimum 12 ans au 15 juillet 2023
- Avoir au maximum 17 ans au 15 août 2023

CATÉGORIES	ÂGE*	SEXE	ÉPREUVE
Piscine féminin	12-14 ans	F	JduQ
Piscine masculin	13-15 ans	M	JduQ
Paranageurs	12-17 ans	F+M	JduQ
Eau libre féminin	14-16 ans	F	5 KM
Eau libre masculin	15-17 ans	M	5 KM

***La catégorie d'âge de l'athlète est déterminée par son âge au 22 juillet 2023, soit la première journée des compétitions de la Finale Provincial des Jeux du Québec – Été 2023.**

JDQ - Épreuves en piscine :

50m libre, 100m libre, 200m libre, 400m libre, 100m dos et 200m dos, 100m brasse et 200m brasse, 100m papillon et 200m papillon, 200m quatre nages, 400m quatre nages, 4 X 50m relais libre, 4 X 50m relais quatre nages

Chaque nageur peut participer à un minimum de 2 épreuves individuelles et un maximum de trois épreuves individuelles et deux relais.

Chaque région peut inscrire un maximum de deux nageurs par sexe pour chacune des épreuves individuelles.

JDQ - Épreuves en piscine (paranageurs):

50m libre, 100m libre, 50m dos, 50m brasse

Chaque paranageur peut participer à un maximum de 4 épreuves individuelles.

JDQ - Épreuves en eau libre: 2 x 500m relais libre, 2 x 500m relais libre mixte, 2km et 5km

Chaque nageur eau libre peut participer à deux épreuves individuelles et deux relais.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes :

Épreuves en piscine :

20 athlètes (10 hommes et 10 femmes maximum par région) au maximum

Épreuves en piscine (paranageurs) :

4 athlètes paranageurs (2 hommes et 2 femmes par région) maximum

Épreuves en eau libre:

4 athlètes (2 hommes et 2 femmes maximum par région) maximum

Entraîneurs et Accompagnateurs :

Selon le nombre d'athlètes au total, le nombre d'entraîneurs et accompagnateurs permis est :

1 athlète : 1 2 à 10 athlètes : 2

11 à 18 athlètes : 3 19 à 23 athlètes : 4

24 athlètes et +: 5

*Le nombre d'accompagnateur doit être inclus dans le nombre total permis

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

En piscine, paranatation et eau libre : Chaque délégation devra nommer un entraîneur-chef de sa région qui devra avoir le statut « formé » du PNCE de l'*Entraîneur groupe d'âge (niveau 2)*. Tous les autres entraîneurs doivent être certifié *Entraîneur des fondements (niveau 1)* du PNCE, ou certifié du niveau entraîneur des fondements de la natation. Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la fédération de natation du Québec.

Les accompagnateurs n'ont pas besoin de leur certification d'entraîneur. Ils pourront toutefois agir uniquement à titre d'accompagnateur et non d'entraîneur.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes doivent être affiliés nageur « compétitif » à la Fédération de natation du Québec et avoir le statut athlète identifié Espoir, Relève ou Élite au moment de l'inscription des athlètes à **SPORTSQUEBEC**. La catégorie d'âge de l'athlète est déterminée par son âge au premier jour de compétition, soit le 22 juillet 2023.

E) **MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

- La sélection de l'équipe régionale des nageurs doit se faire à partir des résultats d'une compétition identifiée comme finale régionale des Jeux du Québec comprenant toutes les épreuves au programme de la Finale provinciale 2023 pour les nageurs et paranageurs.
- Les sélections peuvent se faire à l'intérieur des onze associations de natation ou par région des Jeux du Québec.
- Cette rencontre peut se faire selon un programme de finales contre la montre ou séries éliminatoires et finales. Advenant qu'il y ait des séries éliminatoires et des finales, les temps réalisés en préliminaire ou lors des finales peuvent être reconnus pour la sélection de l'équipe. Le mode de sélection doit être mentionné dans l'invitation.
- Aucun essai de temps n'est permis lors de la finale régionale.
- La formation de l'équipe régionale doit respecter les règles préétablies de la Fédération de natation du Québec :

Nageurs

Les 10 meilleures femmes 12-14 ans et les 10 meilleurs hommes 13-15 ans seront sélectionnés selon les critères ci-dessous :

- Le nageur doit obligatoirement participer à la finale régionale pour être admissible à la sélection de l'équipe régionale en vue de la Finale provinciale.
- Un nageur doit participer à un minimum de deux épreuves individuelles lors de la sélection.
- Un nageur qui remporte une épreuve individuelle est normalement sélectionné sur l'équipe. Cependant, advenant le cas où il y aurait 11 gagnants et plus d'une épreuve individuelle, les 10 meilleures performances des gagnants, selon la table des performances FINA Femme et Homme **la plus récente en vigueur** « Petit bassin », détermineront alors les membres de l'équipe. S'il y a égalité, sur la table de performance FINA pour la dixième place disponible, la deuxième meilleure performance selon la table FINA des athlètes en égalité sera alors retenue.
- Si l'équipe est incomplète, (moins de 10 gagnants) elle sera complétée par les meilleurs pointages selon la table de performance FINA Femme et Homme **la plus récente en vigueur** « Petit bassin », des deuxièmes positions par épreuve. Lorsqu'un athlète a été retenu pour sa performance dans une épreuve, l'athlète ayant le meilleur pointage sur la table des performances pour une deuxième position dans une autre épreuve doit être retenu. Si la sélection est de nouveau incomplète, l'équipe sera complétée avec les meilleurs pointages des troisièmes positions et ainsi de suite. Ce processus doit être suivi jusqu'à ce que l'équipe soit complète tout en respectant le critère minimal que le nageur doit **être identifié Espoir, Relève ou Élite**.
- Aucune substitution n'est permise et on doit obligatoirement respecter l'ordre de sélection.
- Tout en respectant les règles de sélection précédentes, il y aura identification d'un 1^{er} et d'un 2^{ième} substitut par sexe afin de compléter l'équipe en cas de désistement avant la date limite de remplacement pour la finale provinciale.

Paranotation

Les 2 meilleures Femmes et les 2 meilleurs Hommes 12-17 ans seront sélectionnés selon les critères ci-dessous :

Le pointage le plus élevé au cumulatif des quatre (4) épreuves, selon le système de pointage suivant :

1 ^e position = 7 points	2 ^e position = 5 points	3 ^e position = 4 points
4 ^e position = 3 points	5 ^e position = 2 points	6 ^e position = 1 point

Note : Si la sélection a lieu dans une piscine 8 couloirs : 9-7-6-5-4-3-2-1 points
Si sélection piscine 10 couloirs : 11-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points

*Le classement des paranauteurs lors de la finale régionale est déterminé par la charte de points PARA de SNC. L'athlète doit avoir une classification de niveau 2.

Épreuves au programme lors de la sélection : 50m libre, 100m libre, 50m dos, 50m brasse

Tout en respectant les règles de sélection précédente, il y aura identification d'un 1^{er} substitut par sexe afin de compléter l'équipe en cas de désistements avant la date limite de remplacement pour la Finale provinciale.

Nageurs en eau libre

Les 2 meilleures femmes 14-16 ans et les 2 meilleurs hommes 15-17 ans seront sélectionnés selon les critères ci-dessous :

- La sélection de l'équipe des nageurs en eau libre doit se faire à partir des résultats d'une seule compétition identifiée comme Finale régionale des Jeux du Québec et être obligatoirement présentée en eau libre.
- Tous les nageurs d'une région doivent participer à la même finale régionale en eau libre.
- La sélection régionale en eau libre 2023 peut se faire sur le territoire du Québec sans restriction à sa propre région ou de son association de natation.
- Le nageur devra obligatoirement avoir complété l'épreuve du 5 km en eau libre et se classer parmi les deux premiers lors de cette sélection. En cas de désistement, on sélectionnera les nageurs suivants par ordre de classement.

Épreuve au programme lors de la sélection : 5 kilomètres

Tout en respectant les règles de sélection précédente, il y aura identification d'un 1^{er} substitut par sexe afin de compléter l'équipe en cas de désistements avant la date limite de remplacement pour la Finale provinciale.

F) ADMISSIBILITÉ

- Le nageur doit avoir été identifié ESPOIR, RELÈVE ou ÉLITE au maximum à la date limite d'inscription, soit le 4 juillet 2023. La définition d'un athlète Espoir est défini dans le programme en route vers l'excellence : <https://fnq.ca/disciplines/excellence/>.
- La catégorie d'âge de l'athlète est déterminée par son âge au 22 juillet 2023, soit la première journée des compétitions de la Finale Provinciale des Jeux du Québec – Été 2023.
- La finale régionale 2023 en piscine et en eau libre est ouverte à tous les nageurs de catégorie 'compétitif' ou 'non compétitif' en excluant les nageurs identifiés « Excellence » par la Fédération de natation du Québec.
- L'organisation d'une finale régionale en 2023 en piscine à l'intérieur d'une association de natation ou d'une région des Jeux du Québec est **obligatoire** pour la participation de cette région à la Finale provinciale 2023.
- Un minimum d'un participant par région est obligatoire pour qualifier le sport (Toutes disciplines confondues - Piscine, Paranotation et eau libre), lors de la finale régionale de 2022 afin de rendre ces catégories éligibles à la Finale provinciale 2023.

- Un nageur a le droit de participer qu'à une seule sélection de finale régionale en piscine dans la même année. S'il participe à une deuxième finale régionale en piscine, ce nageur sera disqualifié de la Finale provinciale en piscine en 2023. La nageuse de 14 ans et le nageur de 15 ans a le choix de participer à la qualification pour la Finale provinciale en piscine et en eau libre. La nageuse de 14 ans et le nageur de 15 ans, s'il se qualifie pour son équipe régionale en piscine et en eau libre, devra choisir de participer à la Finale provinciale 2023 en piscine ou à celle de l'eau libre. Le nageur doit donner son choix le jour suivant sa sélection en eau libre, sinon il doit demeurer avec sa sélection en piscine.
- Les Finales régionales en eau libre en 2023 peuvent se faire sur le territoire du Québec sans restriction à sa propre région ou de son association de natation.
- La date limite pour tenir la finale de sélection régionale en vue de la Finale provinciale 2023 sera le **dimanche 2 juillet 2023**.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par l'adresse de son club au moment de la finale régionale 2023.

I) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Toutes les épreuves en piscine se nageront sous la formule préliminaires-finales. Lors des finales, il y aura une finale « A » pour les 10 meilleurs qualifiés et une finale « B » pour les qualifiés 11 à 20.

J) SURCLASSEMENT

Aucun

K) SUBSTITUTION

- Dans le cas où un nageur doit être remplacé par un substitut, ce nageur nagera les mêmes épreuves que le nageur substitué.

L) EXCLUSION

Les nageurs en piscine, les paranageurs et les nageurs en eau libre identifiés « Excellence » par la Fédération de natation du Québec.

M) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 56 piscine – 12 eau libre

Médailles d'argent : 56 piscine – 12 eau libre

Médailles de bronze : 56 piscine – 12 eau libre

Total – 204 médailles

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

N) SYSTÈME DE POINTAGE

ÉPREUVES EN PISCINE ET PARANATATION :

Des finales A et B en piscine pour chacune des épreuves individuelles et des épreuves de relais.

Pointage pour les finales A et B ou 20 meilleurs nageurs dans les épreuves finales par le temps :

- Finales A - • 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32
- Finales B - • 30-28-26-25-24-23-22-21-20-19

Pointage pour la 21^{ème} place et moins.

- 18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1
- La 38^{ème} position obtient un point et s'il y a des nageurs après la 38^{ème} position, ils obtiennent tous un point.

Pointage pour les épreuves où il y aurait 20 nageurs et moins en finale d'une épreuve individuelle en piscine et s'applique aussi dans les épreuves de relais où 20 équipes et moins en finales de relais en piscine.

- 20 nageurs ou 20 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21-20-19
- 19 nageurs ou 19 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21-20
- 18 nageurs ou 18 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21
- 17 nageurs ou 17 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22
- 16 nageurs ou 16 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23
- 15 nageurs ou 15 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24
- 14 nageurs ou 14 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25
- 13 nageurs ou 13 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26
- 12 nageurs ou 12 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
- 11 nageurs ou 11 relais : 59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
- 10 nageurs ou 10 relais : 54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
- 9 nageurs ou 9 relais : 51-48-45-42-39-35-32-30-28
- 8 nageurs ou 8 relais : 48-45-42-39-35-32-30-28
- 7 nageurs ou 7 relais : 45-42-39-35-32-30-28
- 6 nageurs ou 6 relais : 42-39-35-32-30-28
- 5 nageurs ou 5 relais : 39-35-32-30-28
- 4 nageurs ou 4 relais : 35-32-30-28
- 3 nageurs ou 3 relais : 32-30-28
- 2 nageurs ou 2 relais : 30-28
- 1 nageur ou 1 relais : 28

- Le nageur disqualifié en préliminaires n'a pas de point.
- Le nageur qui ne se présente pas au départ d'une épreuve de préliminaire n'a pas de point.
Le nageur en finale qui déclare forfait ou ne se présente pas au plot de départ ou est disqualifié aura les points de la 21^e place et moins selon leur classement en préliminaires.

ÉPREUVES EN EAU LIBRE :

- Pointage pour les 38 meilleurs nageurs dans les épreuves finales par le temps :
68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1
- Pointage pour les épreuves où il y aurait 20 nageurs et moins d'une épreuve individuelle ou 20 équipes de relais et moins.
 - 20 nageurs ou 20 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21-20-19
 - 19 nageurs ou 19 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21-20
 - 18 nageurs ou 18 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22-21
 - 17 nageurs ou 17 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23-22
 - 16 nageurs ou 16 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24-23
 - 15 nageurs ou 15 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25-24
 - 14 nageurs ou 14 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26-25
 - 13 nageurs ou 13 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28-26
 - 12 nageurs ou 12 relais : 68-59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
 - 11 nageurs ou 11 relais : 59-54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
 - 10 nageurs ou 10 relais : 54-51-48-45-42-39-35-32-30-28
 - 9 nageurs ou 9 relais : 51-48-45-42-39-35-32-30-28
 - 8 nageurs ou 8 relais : 48-45-42-39-35-32-30-28
 - 7 nageurs ou 7 relais : 45-42-39-35-32-30-28
 - 6 nageurs ou 6 relais : 42-39-35-32-30-28
 - 5 nageurs ou 5 relais : 39-35-32-30-28
 - 4 nageurs ou 4 relais : 35-32-30-28
 - 3 nageurs ou 3 relais : 32-30-28
 - 2 nageurs ou 2 relais : 30-28
 - 1 nageur ou 1 relais : 28
- Le nageur qui déclare forfait ou qui ne se présente pas au départ ou qui ne termine pas son épreuve selon les règles n'a pas de point.

O) SYSTÈME DE CLASSEMENT

- Le classement natation est le total des points accumulés par les nageurs, paranageurs et nageurs en eau libre.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

ANNEXES 1

PROGRAMME DES ÉPREUVES – NATATION EN PISCINE ET PARANATATION

PREMIÈRE JOURNÉE : 22 juillet 2023

Session : Séries éliminatoires	Session : Finale
Préliminaires : femmes – épreuves 1 à 9 (impairs)	Finales : femmes – épreuves 1 à 9 (impairs)
Préliminaires : hommes – épreuves 2 à 10 (pairs)	Finales : hommes – épreuves 2 à 10 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
1	200m papillon	F:12-14 ans – M:13-15 ans	2
3	50m libre	F:12-14 ans – M:13-15 ans	4
5	50m libre (paranatation)	12-17 ans	6
7	200m brasse	F:12-14 ans – M:13-15 ans	8
9	100m dos	F:12-14 ans – M:13-15 ans	10

DEUXIÈME JOURNÉE : 23 juillet 2023

Session : Séries éliminatoires	Session : Finale
Préliminaires : femmes – épreuves 11 à 19 (impairs)	Finales : femmes – épreuves 11 à 19 (impairs)
Préliminaires : hommes – épreuves 12 à 20 (pairs)	Finales : hommes – épreuves 12 à 20 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
11	200m libre	F:12-14 ans – M:13-15 ans	12
13	100m brasse	F:12-14 ans – M:13-15 ans	14
15	50m dos (paranatation)	12-17 ans	16
17	400m Q.N.I.	F:12-14 ans – M:13-15 ans	18
19	100m papillon	F:12-14 ans – M:13-15 ans	20

TROISIÈME JOURNÉE : 24 juillet 2023

Session : Séries éliminatoires	Session : Finale
Préliminaires : femmes – épreuves 21 à 29 (impairs)	Finales : femmes – épreuves 21 à 29 (impairs)
Préliminaires : hommes – épreuves 22 à 30 (pairs)	Finales : hommes – épreuves 22 à 30 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
21	400m libre	F:12-14 ans – M:13-15 ans	22
23	200m dos	F:12-14 ans – M:13-15 ans	24
25	50m brasse (paranatation)	12-17 ans	26
27	200m Q.N.I.	F:12-14 ans – M:13-15 ans	28
29	100m libre	F:12-14 ans – M:13-15 ans	30

QUATRIÈME JOURNÉE : 25 juillet 2023

Session Préliminaire	Session Finale
Préliminaires : femmes – épreuves 31 à 35 (impairs)	Finales : femmes – épreuves 31 à 35 (impairs)
Préliminaires : hommes – épreuves 32 à 36 (pairs)	Finales : hommes – épreuves 32 à 36 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
31	4 X 50m relais libre	F:12-14 ans – M:13-15 ans	32
33	100m libre (paranatation)	12-17 ans	34
35	4 X 50m relais Q.N.	F:12-14 ans – M:13-15 ans	36

PROGRAMME DES ÉPREUVES – NATATION EN EAU LIBRE

PREMIÈRE JOURNÉE : 22 juillet 2023

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
101	2 kilomètres	F:14-16 ans – M:15-17 ans	102

DEUXIÈME JOURNÉE : 23 juillet 2023

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
103	2 X 500m relais libre	14-16 ans – M:15-17 ans	104
105	2 X 500m relais libre mixte	14-16 ans – M:15-17 ans	

TROISIÈME JOURNÉE : 24 juillet 2023

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
106	5 kilomètres	14-16 ans – M:15-17 ans	107